

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 19 décembre 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **14**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DIX-NEUF
DECEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe
PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **14**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige
BOUDOU, Fabien CABROLIER Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE,
Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier
LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR Bruno SELAS.

Date de la convocation

12/12/2024

Absents excusés : 4 (dont 1 pouvoir)

Date d'affichage

16/12/2024

Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
Didier LAURENS, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2024/11/060 – Décisions du Maire
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT)

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
030/2024	14/11/2024	<u>DA n° 01213824A0026</u> Immeuble n° 1445 section E MEANO Thierry - Pas d'exercice du droit de préemption
031/2024	25/11/2024	<u>DA n° 01213824A0027</u> Immeuble n° 734 section D PRADELS Rémi et GUE Aurélie - Pas d'exercice du droit de préemption
032/2024	07/12/2024	<u>Cession de gré à gré</u> Cession du portable HP Elitebook reconditionné au SMICA Au prix de 342€
033/2024	11/12/2024	<u>DA n° 01213824A0028</u> Immeuble n° 329 section G DELANNOY Bernard - Pas d'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ